

## FORMATION POSTGRADUÉE POUR LA SPÉCIALISATION EN PSYCHIATRIE-PSYCHOTHÉRAPIE

**Exigences du programme de formation SSPP<sup>1</sup> / ISFM<sup>2</sup>, accrédité par le Département fédéral de l'intérieur DFI**

### 1. Durée et structure de la formation

#### **6 années de formation**

- 5 années de formation postgraduée spécifique (cf. point 2)
- 1 année de formation postgraduée clinique non spécifique

#### **Composées de 2 modules :**

- Module de base
- Module d'approfondissement

#### **➤ Module de base :**

*Se termine par la première partie de l'examen de spécialiste (FAP I)*

##### Composé de :

- 3 ans d'activité spécifique (compétences de base)
- 1 année de formation postgraduée clinique non spécifique
- une formation postgraduée théorique : (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du programme de formation), enseignement de base, incluant l'introduction à la psychothérapie.

#### **➤ Module d'approfondissement :**

*Se termine par la deuxième partie de l'examen de spécialiste (FAP II)*

##### Composé de :

- 2 ans d'activité spécifique
- une formation postgraduée théorique (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du programme de formation), approfondissement de la formation postgraduée théorique et achèvement de la formation postgraduée en psychothérapie au sens strict.

#### **Programme de la formation genevoise :**

<https://www.hug.ch/departement-psychiatrie/specialisation-psychiatrie-psychotherapie>

### 2. Structure des 5 années de formation postgraduée spécifique

#### **■ 2 ans de psychiatrie hospitalière**

Dont au moins 1 an dans un service de psychiatrie générale aiguë (catégorie A)

#### **■ 2 ans de psychiatrie ambulatoire**

Dont au moins 1 an dans un service ambulatoire de psychiatrie générale (catégorie A)

#### **■ 1 an à option de formation spécifique**

- Dans les établissements hospitaliers ou ambulatoires psychiatriques-psychothérapeutiques
- Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents
- Activité de recherche
- Assistantat en cabinet privé

<sup>1</sup> SSPP : Société suisse de psychiatrie et psychothérapie

<sup>2</sup> ISFM : Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue

### Autres conditions :

- Au moins 6 mois de formation postgraduée dans un établissement accueillant des patients psychiatriques âgés.
- Au maximum 3 ans de formation postgraduée dans un établissement de formation de catégorie C.
- Au moins 1 an de formation postgraduée spécifique dans un 2<sup>e</sup> établissement de formation postgraduée sous la direction d'un autre responsable.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Peut postuler au Département de psychiatrie des Hôpitaux universitaires de Genève, tout médecin :

ayant obtenu le diplôme fédéral de médecine;

*ou*

ayant obtenu un diplôme de l'un des pays de l'Union européenne reconnu par la Commission fédérale (MEBEKO) ou disposant d'un titre jugé équivalent.

<http://www.baq.admin.ch/themen/berufe/06131/index.html?lang=fr>

### Dépôt des candidatures :

#### ► Pour les 3 premières années de formation postgraduée

Les candidat·es désirant intégrer la **filière de formation** genevoise, destinée aux médecins de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, doivent adresser leur candidature comprenant une lettre de motivation précisant la date de disponibilité ainsi qu' un CV complet (incluant une copie de leurs notes d'examen final, au moins deux évaluations de leur fonctionnement comme interne ou à défaut comme stagiaire, ainsi qu'une photographie).

Les candidat·es doivent avoir de très bonnes connaissances de la langue française (certification de niveau C1 exigée) pour pouvoir suivre la formation.

*Envoi des dossiers et renseignement concernant la filière de formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie adulte :*

Département de psychiatrie  
Secrétariat de la filière  
Hôpitaux universitaires de Genève  
Chemin du Petit-Bel-Air 2  
CH – 1226 Thônex / Genève  
[Anja.Dejanic@hug.ch](mailto:Anja.Dejanic@hug.ch)

#### ► Pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de formation postgraduée

Les candidat·es doivent adresser leur candidature directement au service du Département de psychiatrie dans lequel elles, ils souhaitent postuler. Pour les dates de dépôt des dossiers, se référer au service concerné <https://www.hug.ch/departement-psychiatrie>

► Afin de s'assurer du bon suivi de leur dossier, les candidat·es mettent en copie [Anja.Dejanic@hug.ch](mailto:Anja.Dejanic@hug.ch)